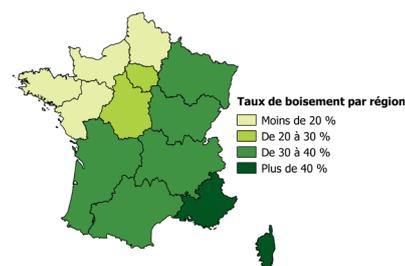


La forêt du Grand Est

- ◆ 34 % : le taux de boisement
- ◆ 56 % : la part des forêts publiques
- ◆ 322 900 : le nombre de propriétaires forestiers privés
- ◆ 215 m³/ha : le volume de bois sur pied par hectare



Une composante essentielle du territoire régional

En Grand Est, la forêt couvre 1 951 000 hectares, soit près de 34 % du territoire régional, un taux de boisement plus élevé que la moyenne nationale (31 %), avec toutefois des disparités importantes sur le territoire.

Avec un dixième des forêts de la métropole, le Grand Est est la quatrième région la plus boisée de France en termes de surface, derrière la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Une forêt majoritairement publique

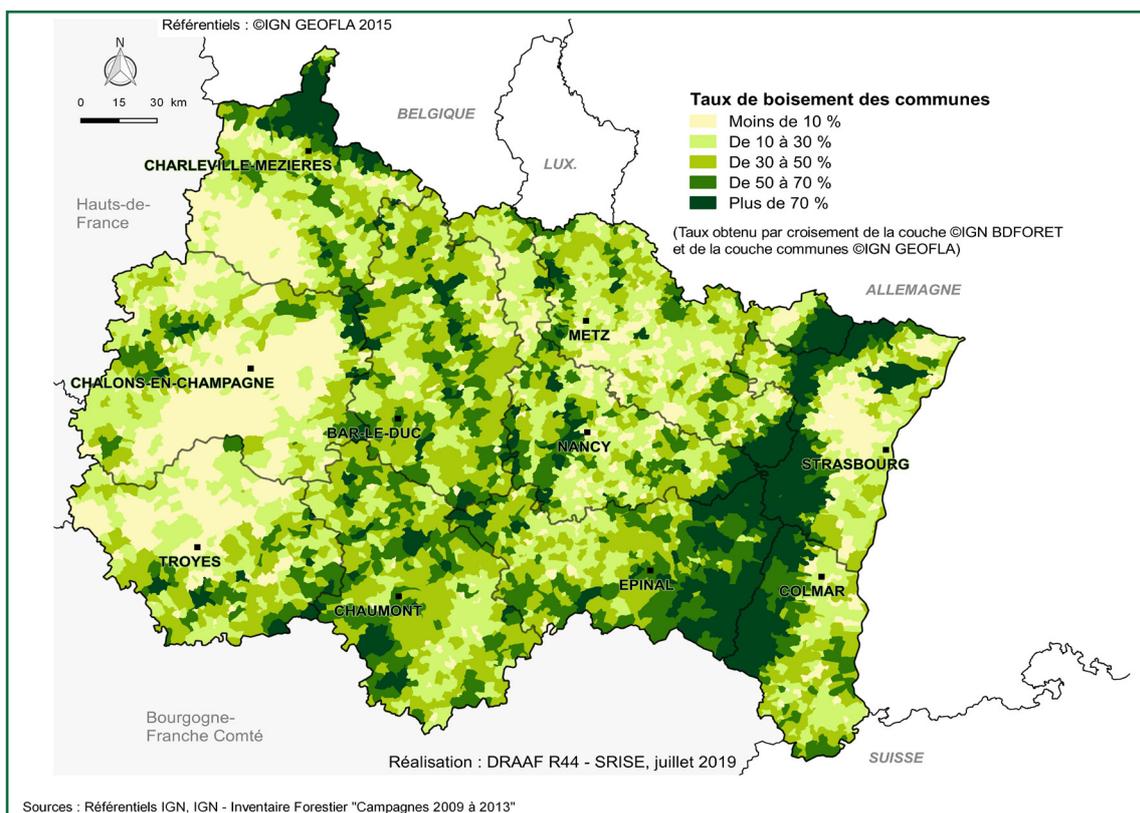
Le Grand Est est la seule région où la forêt est majoritairement publique (56 %), sous gestion de l'opérateur unique qu'est l'Office National des Forêts. Au niveau national, les forêts publiques représentent le quart des surfaces forestières. Pour des raisons historiques, la proportion de forêts publiques est plus importante à l'est de la région avec, par exemple, 73 % de forêts publiques dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Les forêts domaniales, appartenant à l'État, représentent environ un cinquième de la surface forestière et les forêts communales un peu plus d'un tiers. Il s'agit généralement de forêts de grande superficie : les forêts d'Arc-en-Barrois, de Haguenau, de la Hardt, de Darnay ou de Haye couvrent ainsi plus de 6 000 hectares chacune. Par ailleurs, environ un quart des forêts domaniales de France métropolitaine se trouvent en région Grand Est.

La forêt privée se répartit entre 322 900 propriétaires, avec une surface moyenne détenue de 2,5 hectares. Parmi eux, 21 700 propriétaires disposent d'une surface de plus de 4 hectares et seuls 900 possèdent plus de 100 hectares de forêt. Cependant, si les petites propriétés sont les plus nombreuses, les propriétés de plus de 25 hectares représentent tout de même plus du tiers des forêts privées. Elles sont obligatoirement dotées d'un « plan simple de gestion », document qui en planifie la gestion durable.

Des paysages forestiers très diversifiés

La région Grand Est présente une grande diversité de paysages forestiers, structurés d'ouest en est par les auréoles du bassin parisien, puis par le massif des Vosges et la plaine d'Alsace.



A l'ouest, la région est bordée par les plateaux limoneux de la Brie et du Tardenois, dominés par de grandes forêts de chênes, souvent accompagnés d'autres feuillus en mélange, comme c'est également le cas plus au sud, dans le Pays d'Othe.

Puis la Champagne crayeuse forme de larges paysages agricoles où la forêt ne couvre plus que 10 % du territoire en raison d'importants défrichements engagés à partir des années 50. Il s'agit de petits boisements de pin sylvestre ou de pins noirs, ou plus rarement de forêts feuillues relictuelles.

La Champagne humide forme un long croissant des Ardennes au Tonnerrois, sur des sols argileux, souvent assez humides : c'est une zone d'étangs et de lacs où les forêts sont assez présentes et dominées par le chêne pédonculé, souvent en association avec le frêne.

Par ailleurs, la partie champenoise de la région est entaillée d'est en ouest par les grandes vallées de l'Aube, de la Marne et de la Seine qui abritent des forêts alluviales riches et un important bassin populeux.

Le nord des Ardennes et l'Argonne, entre Ardennes, Marne et Meuse, constituent deux ensembles aux paysages très boisés (70 %), plus frais et arrosés que les régions environnantes. Ce sont là encore des chênaies qui dominent, associées au bouleau, ainsi qu'au charme et au hêtre en Argonne. Des plantations d'épicéa, et plus récemment de douglas, y ont été effectuées sur des surfaces importantes.

Les plateaux calcaires s'étirent de Charleville-Mézières au pays de Chaumont et sont boisés à 37 %. Ils forment des séries de coteaux et de plateaux couverts par des mélanges de chêne, hêtre et charme, avec des résineux introduits localement ou ayant colonisé les coteaux ensoleillés. Les plateaux calcaires sont entrecoupés par la plaine argileuse de la Woëvre puis laissent la place au plateau lorrain, à l'est de l'axe Metz/Nancy/Langres. Les sols y sont globalement argilo-marneux et très humides.

Le massif vosgien, très forestier (62 %), s'étend de la frontière allemande à la trouée de Belfort. La hêtraie domine sur son flanc ouest, puis laisse la place à partir de 500 mètres d'altitude à des peuplements de sapin et de hêtre, souvent accompagnés d'épicéa.

Enfin, la plaine alsacienne présente un réseau complexe de forêts, souvent diversifiées. Une partie des forêts alluviales rhénanes sont protégées et la forêt de la Hardt (13 000 hectares) constitue la plus grande charmaie d'Europe.

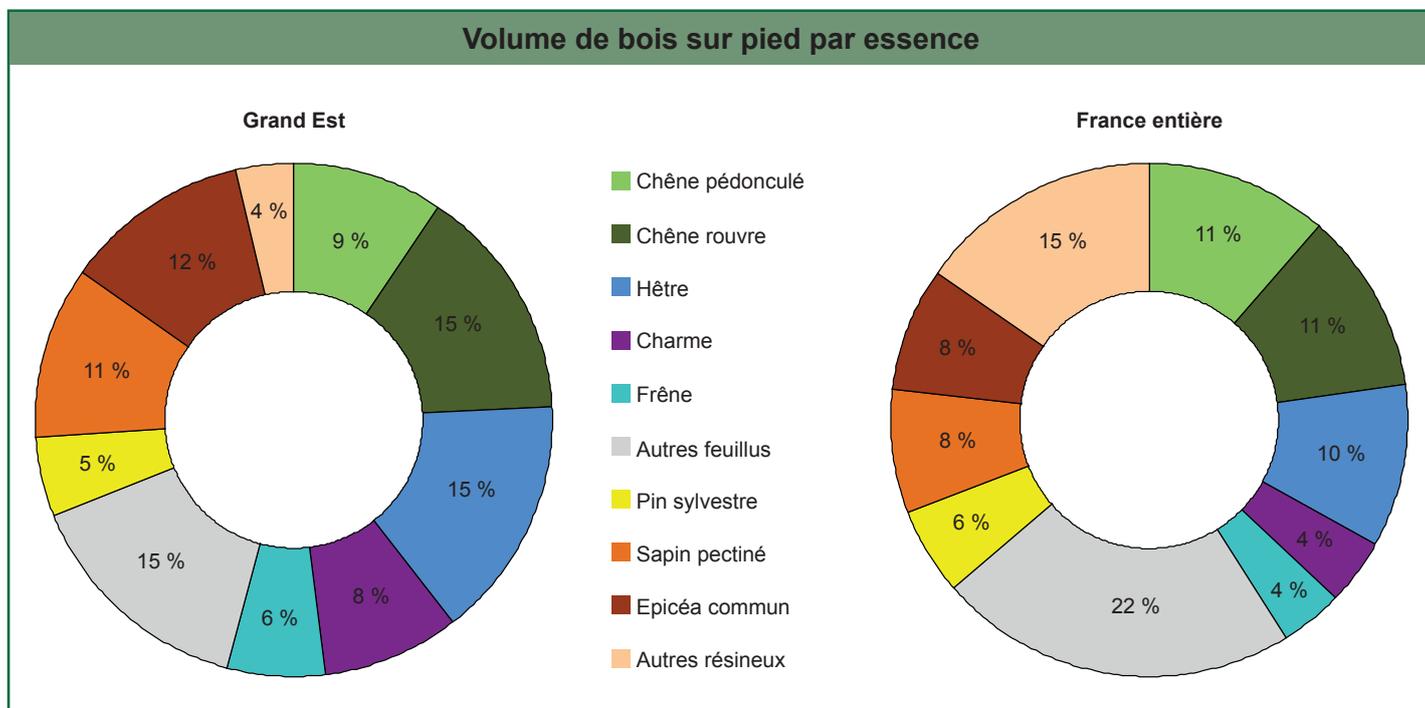
Une forêt riche, diversifiée et productive

Avec des conditions écologiques globalement favorables à la forêt, les peuplements sont généralement riches et le stock de bois sur pied avoisine les 410 millions de m³. Le volume moyen est de 215 m³/ha, nettement au-dessus de la moyenne française de 169 m³/ha.

La forêt régionale est très largement constituée de feuillus. Le chêne est la première essence régionale avec 24 % du volume sur pied. L'ensemble des autres feuillus, au premier rang desquels le hêtre, le frêne et le charme, représente 44 % du volume sur pied. Les principaux résineux présents sont l'épicéa (12 % du volume sur pied) et le sapin (11 % du volume sur pied). Deux phénomènes sanitaires d'ampleur touchent des essences très représentées en région : la maladie de la chalarose sur le frêne et la pullulation de scolytes, des insectes entraînant une mortalité élevée d'épicéa.

Ces essences se répartissent dans des forêts très diversifiées. En effet, le Grand Est se distingue avec des peuplements mélangés qui représentent 65 % des peuplements forestiers contre 46 % au niveau national.

La production biologique annuelle nette (la quantité de bois produite par la forêt, déduction faite de la mortalité naturelle) avoisine les 12,7 millions de m³ par an, soit 6,7 m³/ha/an.



Source : IGN - Inventaire forestier national (campagnes 2013 à 2017)

Un rôle écologique essentiel

Les forêts constituent des milieux essentiels pour la préservation des paysages, des habitats naturels et des espèces animales et végétales. Plus de la moitié de la surface boisée (1,07 millions d'hectares) du Grand Est est ainsi identifiée, dans le cadre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), comme offrant des potentialités biologiques importantes. Et près de 20 % de ces forêts, soit 397 000 hectares, sont inventoriés en ZNIEFF de type I, c'est-à-dire comme des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique (voir glossaire).

Pour garantir le maintien de cette biodiversité exceptionnelle, 33 400 hectares de forêts sont intégrés dans des aires protégées

(voir glossaire), et 382 000 hectares sont intégrés au réseau européen des sites Natura 2000. Le projet de création du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, à cheval sur la Haute-Marne et la Côte-d'Or, est également destiné à préserver et mettre en valeur de grands milieux forestiers.

Par ailleurs, les forêts ont également un rôle paysager, historique ou culturel fort : ainsi, 15 700 hectares de forêts sont des sites naturels protégés au titre des sites classés ou inscrits et 395 200 hectares sont inclus dans le réseau des six parcs naturels régionaux.

Chiffres clés de la forêt en Grand Est

Département	Superficie forestière départementale (milliers d'hectares)					Volume de bois sur pied (millions de m ³)					
	Taux de boisement	Superficie forestière	dont de forêts publiques		dont de forêts privées	Volume total	dont de feuillus		dont de conifères		
Ardennes	32 %	167	72	43 %	95	57 %	35,7	25,8	72 %	9,9	28 %
Aube	25 %	152	46	30 %	106	70 %	27,9	24,6	88 %	3,2	12 %
Marne	20 %	162	30	18 %	132	82 %	25,9	23,6	91 %	2,3	9 %
Haute-Marne	40 %	248	133	54 %	115	46 %	43,5	37,8	87 %	5,7	13 %
Meurthe-et-Moselle	33 %	174	108	62 %	67	38 %	30,5	25,9	85 %	4,7	15 %
Meuse	37 %	229	155	68 %	74	32 %	36,8	31,9	87 %	4,9	13 %
Moselle	30 %	190	121	64 %	69	36 %	41,2	29,3	71 %	12,0	29 %
Bas-Rhin	39 %	185	135	73 %	50	27 %	47,3	26,2	55 %	21,1	45 %
Haut-Rhin	41 %	146	107	73 %	39	27 %	39,9	23,5	59 %	16,3	41 %
Vosges	50 %	297	182	61 %	115	39 %	81,2	34,0	42 %	47,2	58 %
Grand Est	34 %	1 951	1 089	56 %	863	44 %	409,9	282,6	69 %	127,3	31 %

Source : IGN - Inventaire forestier national (campagnes 2013 à 2017)

La superficie indiquée correspond à toute la forêt.

Le volume sur pied indiqué est le volume dans les forêts disponibles pour la production. Il est donné en volume bois fort tige, c'est-à-dire le volume de la tige principale des arbres dont le diamètre à 1,30 m dépasse 7,5 cm

La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.

GLOSSAIRE

Sylvo-écorégion :

Une sylvo-écorégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale. Il existe 86 SER en France métropolitaine ainsi que 5 SER supplémentaires d'alluvions récentes.

Production biologique naturelle nette (mortalité déduite) :

Il s'agit de la quantité de bois produite par la forêt. Sa valeur est ici calculée à partir des campagnes 2013 à 2017. L'accroissement est évalué par la mesure des cinq derniers cernes annuels. Par conséquent, cela correspond à une production nette moyenne sur la période 2008 à 2016. Cette production est donnée en volume bois fort tige (volume de la tige principale jusqu'à la découpe 7 cm).

ZNIEFF :

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF ne constituent pas une mesure de protection réglementaire. En revanche, la présence d'espèces ou d'habitats protégés ayant conduit à sa délimitation peut être à l'origine de la limitation de certaines activités au titre de la protection de l'environnement.

Aires protégées :

Les aires protégées recouvrent les réserves naturelles, les réserves biologiques forestières et les arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Il s'agit de trois types de zones dans lesquelles une réglementation ainsi que des mesures de surveillance et des mesures de gestion sont destinées à protéger les espèces et les milieux naturels. Il existe en outre des forêts qui sont protégées du fait de leur acquisition foncière par le Conservatoire du littoral, le Conservatoire des espaces naturels ou par les départements (espaces naturels sensibles).